

# ESS'essentiel

Temps Péri-scolaire et Associations



Les Synthèses Thématiques  
de l'Observatoire Régional de  
l'Économie Sociale et Solidaire  
en Île-de-France



**cress**

Chambre Régionale  
de l'Économie Sociale  
et Solidaire Ile-de-France



# SOMMAIRE

---

Introduction .....	03
Acteurs interrogés .....	04
L'éducation populaire : un levier de transformation sociale .....	06
Le périscolaire : qu'est-ce que c'est ? .....	07
État des lieux du périscolaire .....	09
Enjeux de l'activité des centres de loisirs des temps périscolaires .....	11
Propositions des structures de l'ESS pour répondre aux problématiques actuelles.....	17
Conclusion .....	19

# Introduction

---

Le périscolaire et les dispositifs d'accompagnement de la vie scolaire se sont développés autour des années 1980. A l'origine, les garderies et patronages sont créés pour répondre aux besoins des familles confrontées à divers phénomènes sociaux majeurs, tels que l'entrée massive des femmes sur le marché du travail et l'urbanisation croissante. En effet, ces évolutions ont fait naître un besoin pressant pour les parents de disposer d'un lieu sécurisé où leurs enfants pourraient passer du temps en dehors des heures de classe. Les services locaux de garde d'enfants et d'aide aux devoirs sont ainsi apparus comme une réponse concrète à cette demande. Ces services se sont rapidement révélés solidaires, impliquant des acteurs variés tels que des familles, des bénévoles, des retraité.e.s et des instituteur.ice.s dans un esprit d'entraide.

Au fil des ans, l'autonomie des centres de loisirs vis-à-vis des forces scolaires et religieuses, ainsi que la professionnalisation de l'animation ont permis de mettre l'épanouissement de l'enfant au centre, donnant naissance aux centres de loisirs agissant sur les temps périscolaires tel que nous les connaissons. Aujourd'hui, ces centres sont devenus un espace de rencontre et d'échanges pour les enfants, visant à favoriser leur développement en tant que sujets autonomes et à les aider à construire leur esprit critique au travers d'activités éducatives et ludiques variées. Cette évolution remarquable a été rendue possible grâce à l'engagement des associations d'éducation populaire. Ces dernières ont joué un rôle clé dans la reconnaissance des centres de loisirs périscolaires comme un véritable dispositif éducatif et ont contribué à sa professionnalisation en apportant leur expertise, leur créativité et leur capacité à innover.

Aujourd'hui, les temps périscolaires sont devenus incontournables dans le quotidien de nombreux enfants et de leurs parents. Des études ont démontré que ce temps contribue au développement de compétences transversales chez l'enfant qui seront utiles tout au long de leur vie scolaire

et de leur développement personnel en tant qu'individus et citoyen.nes. De plus, les temps périscolaires offrent un accès égal à des activités culturelles et sportives, souvent négligées dans l'enseignement public, fortement axé sur l'enseignement du français et des mathématiques. Cela permet également aux familles de mieux concilier leur vie professionnelle et leur vie familiale. La disponibilité d'une offre d'activités périscolaires est aussi un enjeu majeur pour l'attractivité et le développement des territoires, car elle répond aux besoins locaux, renforce les liens sociaux, améliore la qualité de vie et stimule la création d'emplois locaux, contribuant ainsi au développement de la vie locale.

Malgré les bénéfices de ce service à tous les niveaux, les centres de loisirs agissant sur les temps périscolaires sont restés longtemps invisibles, tant pour les autorités politiques que pour les acteurs de l'école et les familles. Le financement insuffisant de l'activité a conduit à la précarisation du métier d'animateur, tandis que la non-reconnaissance de leur rôle éducatif les a souvent placés en marge de l'école, où ils ont dû faire face à des difficultés pour partager l'espace qui est par définition commun. Cette situation s'est encore aggravée avec la crise sanitaire, ce qui conduit aujourd'hui à une crise dans le domaine de l'animation, avec importantes difficultés à recruter des professionnel.le.s qualifié.e.s, à proposer des activités variées et à assurer un encadrement de qualité pour les enfants. Les collectivités territoriales sont directement touchées par cette situation.

Dans ce contexte, la présente fiche synthèse vise à identifier quelques pistes d'action proposées par les acteurs de l'ESS, et plus particulièrement par les associations d'éducation populaire, ainsi qu'à mettre en lumière les difficultés qu'ils rencontrent. Il est essentiel que les acteurs des collectivités, des associations, des écoles et les parents travaillent ensemble pour assurer la pérennité et l'amélioration des centres de loisirs des temps périscolaires, cruciales pour le développement des enfants et de la vie des territoires.

# Acteurs Interrogés

---

## **La Ligue de l'enseignement des départements Essonne, Hauts-de-Seine et Val-de-Marne**

La Ligue de l'enseignement est une organisation qui œuvre pour promouvoir l'éducation, la culture et la citoyenneté. Fondée en 1866, elle est devenue une association nationale en 1902 et compte aujourd'hui plus de 30 000 associations locales dans toute la France. La Ligue de l'enseignement est engagée dans divers domaines tels que l'éducation populaire, la formation, la jeunesse, la culture, le sport, la solidarité et l'action internationale. Elle s'efforce de défendre les valeurs de la laïcité, de l'égalité et de la fraternité, en favorisant l'accès à l'éducation et à la culture pour tous.

*Pour en savoir plus : <https://laligue.org/>*

## **Léo Lagrange Île-de-France**

La Fédération Léo Lagrange est une association nationale créée en 1950 et reconnue d'utilité publique. Elle est engagée dans la promotion de l'éducation, de la culture, du sport, de la solidarité et de la citoyenneté active pour tou.te.s. Elle met en place des actions pour lutter contre les discriminations et les exclusions, notamment en faveur des jeunes et des personnes en situation de fragilité. Léo Lagrange est présent dans tout le territoire français, avec près de 1000 structures locales et 18 000 bénévoles et professionnel.le.s engagé.e.s. Son ambition est de favoriser l'épanouissement et l'autonomie de chaque individu, ainsi que la construction d'une société plus solidaire et inclusive.

*Pour en savoir plus : <https://www.leolagrange.org/qui-sommes-nous/>*

## **Les Francas Île-de-France**

Les Francas sont une association d'éducation populaire qui œuvre pour favoriser l'autonomie, la créativité et l'engagement des enfants et des jeunes. Depuis 1945, les Francas accompagnent les territoires dans la mise en place de politiques éducatives locales, d'espaces éducatifs des temps péri et extrascolaires pour les enfants et les jeunes de tous les âges, dans le but de les aider à devenir des citoyen.ne.s responsables et solidaires. L'association est présente dans toute la France, avec plus de 1 500 structures d'accueil. Les Francas sont engagés dans la promotion de l'éducation populaire, de l'égalité des chances et de la citoyenneté active, et cherchent à contribuer à la transformation sociale.

*Pour en savoir plus : <http://www.francas.asso.fr/>*

## **Les Petits Débrouillards Île-de-France**

Créé en 1984, Les Petits Débrouillards est une association qui propose des activités scientifiques et techniques basées sur le jeu, le questionnement et la découverte. Cette démarche d'éducation populaire a vocation à répondre à une préoccupation sociale dominante : permettre à différents publics de tous horizons de développer un esprit critique et de porter un regard curieux et informé sur le monde qui les entoure. Les actions proposées (ateliers, formations, événements, stages) sont basées sur la démarche expérimentale. Les expériences sont simples, facilement reproductibles, et réalisées avec du matériel peu coûteux et de récupération, ce qui répond à un double objectif : rendre les sciences accessibles à tous et sensibiliser au respect de l'environnement. Organisé en réseau, Les Petits Débrouillards sont présents dans toute la France et sont reconnus d'utilité publique depuis 2008.

*Pour en savoir plus : <https://www.lespetitsdebrouillards-idf.org>*

## **Maison du Geste et de L'image (MGI)**

Espace dédié à la pratique artistique des jeunes, la Maison du geste et de l'image propose aux établissements scolaires, aux centres de loisirs et autres associations encadrant des jeunes, de Paris et d'Île-de-France, des parcours artistiques en théâtre, vidéo, photographie et multimédia -encadrés par des artistes professionnels. L'objectif est de mettre les participant.e.s au contact direct de la création, de développer chez les jeunes une appétence artistique et un intérêt pour des expériences sensibles, de permettre une expression singulière et une émancipation individuelle à travers une pratique artistique collective et coopérative.

Différentes formules d'ateliers permettent de faire découvrir les arts visuels et sonores ou le spectacle vivant. Près de 200 ateliers par an y sont organisés pour près de 4000 jeunes, à l'initiative d'enseignant.e.s, d'animateur.ice.s de centres de loisirs et d'éducateur.ice.

*Pour en savoir plus : <http://www.mgi-paris.org/>*



## Autres acteurs ayant contribué à cette étude

### **CRAJEP Île-de-France**

La Coordination Régionale des Associations de Jeunesse et d'Éducation Populaire (CRAJEP) Île-de-France est une organisation qui regroupe différentes associations de jeunesse et d'éducation populaire dans la région Île-de-France. Son objectif est de promouvoir les valeurs de la jeunesse et de l'éducation populaire et de défendre les intérêts des associations membres. La CRAJEP Île-de-France travaille en collaboration avec les pouvoirs publics pour favoriser l'engagement des jeunes et soutenir les projets associatifs.

*Pour en savoir plus : <https://www.crajepidf.org/>*

### **Hexopée**

Hexopée est une organisation professionnelle représentative dans les domaines de l'animation, du sport, du tourisme social et familial et des foyers et services pour les jeunes travailleurs.euse.s. La mission d'Hexopée est de rassembler, accompagner et représenter les employeurs de l'économie sociale et solidaire qui gèrent les activités éducatives, sportives, culturelles, scientifiques, sociales, de tourisme, de formation, d'hébergement et de protection de la nature et de l'environnement. Avec plus de 12 000 structures adhérentes, Hexopée accompagne ses membres par des conseils personnalisés, adaptés à la situation de leurs structures afin de permettre à leurs dirigeants d'assurer leur fonction employeur en direction du personnel de l'entreprise et auprès des organismes de contrôle et de tutelle.

*Pour en savoir plus : <https://www.hexopee.org/>*

# L'éducation populaire : un levier de transformation sociale

---



L'éducation populaire est le fruit de divers mouvements et courants sociaux et politiques, ce qui rend difficile l'établissement d'une définition unique. Néanmoins, certains éléments communs permettent de caractériser ce courant de pensée. Tout d'abord, l'objectif principal de l'éducation populaire est d'améliorer le système social par le biais de l'éducation, en permettant à chacun de s'épanouir et de trouver sa place dans la société. Cette initiative se situe en dehors des institutions éducatives traditionnelles et cherche à rompre avec l'approche descendante, théorique et désincarnée qui prévaut dans ces établissements.

Les structures d'éducation populaire, qui prennent généralement la forme d'associations à but non lucratif, visent à faciliter l'accès aux savoirs et aux cultures académiques et populaires grâce à une approche pédagogique active. Cette approche place l'individu au cœur de son propre processus éducatif, au sein d'un cadre d'apprentissage collectif. Elle encourage le questionnement, l'expérimentation et considère chaque personne comme détentrice d'un savoir précieux. Ainsi, la pédagogie de ces structures repose sur l'écoute, facilitant l'expression des idées, des expériences et des connaissances individuelles. L'éducation populaire contribue de ce fait à transformer la société en favorisant l'émancipation individuelle et collective des individus, ainsi que leur prise de conscience en tant que citoyens.

De par leur ancrage territorial, ces structures jouent également un rôle dans le développement de la qualité de vie sur les territoires, en cherchant à répondre aux besoins de leurs habitants.e.s, quel que soit leur âge.

Dans le cadre des temps périscolaires, les structures d'éducation populaire se positionnent aujourd'hui comme des partenaires incontournables des collectivités, se distinguant par leur volonté politique éducative. Fortes de leur longue expérience dans la gestion de ce type d'activités, ces structures apportent davantage de souplesse, de réactivité et d'ouverture aux autres acteurs du territoire. Elles favorisent l'émancipation, la réalisation de soi et l'éveil à la citoyenneté dès le plus jeune âge, tout en facilitant l'accès à la culture, aux sciences, au sport et à l'art.

En somme, les structures d'éducation populaire jouent un rôle essentiel dans la gestion des activités périscolaires en offrant un cadre propice à l'épanouissement des enfants et à leur participation active à la vie sociale.

# Le périscolaire : qu'est-ce que c'est ?

Le temps périscolaire assuré par les centres de loisirs peut être défini comme l'ensemble des activités éducatives et de loisirs proposés régulièrement aux enfants autour du temps scolaire, c'est-à-dire le matin avant l'école, pendant la pause méridienne, le soir après l'école et le mercredi. Les communes et intercommunalités sont responsables de l'organisation de cette activité, dont la gestion peut être déléguée à des associations d'éducation populaire.

Destiné à tous les enfants en âge d'être scolarisés, ce dispositif bénéficie plus particulièrement aux enfants de l'école primaire, et notamment à ceux dont les parents exercent tous les deux une activité professionnelle. Le centre de loisirs des temps périscolaires permet ainsi aux parents de mener leur vie professionnelle en toute sérénité, en confiant leurs enfants à un cadre qui assurera leur sécurité physique et morale, mais qui contribuera aussi à leur développement et à leur épanouissement, ainsi qu'à leur socialisation à travers des activités ludiques adaptées à leur âge et à leurs besoins.

Le fonctionnement du centre de loisirs des temps périscolaires est régi par divers lois et décrets, notamment par le Code de l'action sociale et des familles (CASF), qui définit dans ses dispositions générales les règles de fonctionnement de ces activités, et par le Code de l'éducation, qui régit l'inscription du périscolaire dans le projet éducatif territorial (PEDT). La réglementation prévoit en outre que les centres de loisirs agissant sur le temps périscolaire doivent respecter un certain nombre de normes de sécurité et d'hygiène, notamment en termes d'encadrement et d'aménagement des locaux, ainsi que des normes relatives à la qualification des professionnels.

## Le centre de loisirs des temps périscolaire n'est pas une garderie

Même si l'accueil périscolaire est un mode de garde qui assure la surveillance et la sécurité des enfants, ce dispositif va bien au-delà. L'organisation des activités périscolaires

requiert l'utilisation de techniques issues des métiers de l'animation pour la conception d'activités éducatives et ludiques adaptées. La réduction des centres de loisirs périscolaires à un mode de garde sous-évalue le rôle éducatif de ces structures et sa complémentarité avec l'école.

## Le centre de loisirs des temps périscolaires n'est pas un service d'aide aux devoirs

Grâce à sa proximité avec l'école, le centre de loisirs peut inclure un temps d'accompagnement scolaire, offrant ainsi un soutien précieux aux élèves. Les compétences développées dans le cadre des activités périscolaires telles que l'autonomie et l'esprit critique peuvent également contribuer à la réussite scolaire. Le temps scolaire encadrant une grande partie de la journée des enfants, le temps périscolaire vise à assurer des moments de pause, de détente, de jeu et de socialisation, tout aussi importants pour l'épanouissement de l'enfant. De plus, le temps périscolaire cherche à mettre en œuvre des méthodes pédagogiques distinctes de celles généralement employées à l'école.

## Le centre de loisirs des temps périscolaires n'est pas un lieu dédié uniquement aux loisirs

Même si les activités de loisirs jouent un rôle fondamental dans les temps périscolaires, elles n'ont pas pour seul objectif de divertir. Dans le cadre de ce dispositif, le jeu et les loisirs sont davantage un moyen de favoriser la socialisation et le développement de compétences transversales chez l'enfant dans une démarche de complémentarité éducative.

En somme, le centre de loisirs des temps périscolaires est un véritable dispositif éducatif qui s'intègre pleinement dans le parcours éducatif des enfants.



Source : Les Francas, le centre de loisirs éducatifs des temps périscolaires

## Focus sur les compétences



Les ateliers périscolaires sont conçus pour être ludiques et amusants pour les enfants tout en leur offrant l'opportunité d'aiguiser leur curiosité, d'apprendre et de développer de nouvelles compétences. Les principaux défis sont de réussir à faire travailler les enfants en groupe, favoriser l'émergence de questions et encourager l'expérimentation afin qu'ils apprennent à raisonner ensemble et à partager leurs idées. Outre la science et l'expérimentation scientifique, les ateliers visent également à développer la créativité, la confiance en soi, la curiosité, et l'autonomie. Enfin, la démarche expérimentale, avec ses "réussites" et ses "échecs", oblige également à travailler sur la frustration. Les ateliers périscolaires ont donc pour objectif de fournir un environnement stimulant qui favorise le développement de nombreuses compétences chez les enfants.

**Les Petits Débrouillards IDF**

En plus des compétences techniques, les enfants développent leur sensibilité, leur esprit critique, leur capacité d'écoute, leur attention à l'autre, leur empathie, leur coopération et leur confiance en soi. Les ateliers permettent également aux enfants d'apprendre à s'exprimer et à élaborer leur pensée, en prenant en compte celle des autres. Enfin, la pratique artistique peut amener les enfants à comprendre l'importance de l'autre en tant que richesse.

**Maison du Geste et de l'Image**

# État des lieux du périscolaire

En juillet 2013, la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République a été promulguée, sous l'égide de Vincent Peillon, ancien président de la Ligue de l'enseignement de la Somme. Cette loi avait pour ambition de réformer le système éducatif français en améliorant le niveau de connaissances, de compétences et de culture des élèves, tout en réduisant les inégalités sociales et territoriales en matière d'éducation. Elle a été élaborée dans un esprit participatif, impliquant les acteurs de l'éducation nationale, les associations et les acteurs locaux, afin d'enrichir les débats autour des besoins des enfants et des changements nécessaires dans le système éducatif.

Dans ce contexte, la réforme des rythmes scolaires, mise en œuvre par le biais d'un décret spécifique, a constitué l'un des piliers majeurs de la loi Peillon. Cette réforme a été initiée en 2013 dans certaines communes, avec la ville de Paris se positionnant en tant que pionnière, avant d'être généralisée à l'ensemble du territoire en 2014.

## La réforme des rythmes éducatifs

Mise en œuvre dans les écoles primaires dès la rentrée 2014 (2013 pour certaines communes), la réforme des rythmes éducatifs a instauré la semaine de quatre jours et demi, en incluant les cours du mercredi matin. Dans ce cadre, les trois heures d'enseignement déplacées le mercredi ont été "remplacées" par trois heures d'activités périscolaires, désormais appelées NAP (nouvelles activités périscolaires) ou TAP (temps d'activités périscolaires), qui peuvent être réparties les lundis, mardis, jeudis ou vendredis. Le législateur a désigné les communes comme responsables de la mise en œuvre de la réforme des rythmes éducatifs et de l'organisation des temps périscolaires sur les territoires. Elles ont également été chargées d'établir un Projet Éducatif Territorial (PEdT) en collaboration avec l'ensemble des acteurs locaux.

L'objectif de cette réorganisation des temps éducatifs était de favoriser le bien-être des élèves en répartissant mieux le temps d'enseignement, tout en renforçant l'égalité d'accès des enfants aux activités périscolaires. Cette mesure a été soutenue par différents acteurs, tels que les associations de jeunesse et d'éducation populaire et la Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE).

Cette réforme s'est toutefois heurtée à plusieurs difficultés, notamment en termes d'organisation et de financement des activités périscolaires, ainsi qu'à la résistance de la

communauté enseignante, dont le rythme de travail s'en trouverait affecté. Face à ces difficultés, en juin 2017, un décret dérogatoire signé par le ministre de l'Éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, a assoupli la réforme en permettant aux communes qui le souhaitaient de revenir à la semaine de quatre jours. Ce décret s'est accompagné de la mise en place du «Plan mercredi», qui prévoit des activités périscolaires le mercredi afin de favoriser l'accès aux loisirs, aux activités culturelles et sportives et de lutter contre les inégalités sociales. En 2018, la suppression de cette organisation a été fortement mobilisée par les communes, entraînant l'arrêt des partenariats dans le plan local, et affectant la coordination et la cohérence des projets éducatifs de nombreux territoires. Cette instabilité réglementaire a ainsi conduit à des réalités très différentes selon les communes.

Par ailleurs, si la mise en place de la réforme a conduit à une extension du champ de l'animation et des activités associatives et a apporté une reconnaissance de l'expérience et du savoir-faire des associations d'éducation populaire, les structures qui s'étaient engagées à créer les conditions nécessaires à la mise en œuvre de la réforme de 2013 ont subi les conséquences financières et organisationnelles de ces changements.

Le commentaire ci-dessous illustre la perception partagée des associations sur la réforme des rythmes éducatifs :

*Ce moment a constitué une parenthèse dans la relation entre les différents acteurs de l'école et de l'éducation, favorisant un dialogue constructif entre les familles, les enseignants, les animateurs, les équipes éducatives et les collectivités. Cette concertation a permis une meilleure connaissance mutuelle, un plus grand respect et une compréhension accrue du travail de chacun, contribuant ainsi à un sentiment de valorisation parmi les animateurs.*

*Malheureusement, après la fin de la réforme, cette dynamique collaborative n'a pas été poursuivie, laissant un certain nombre de questions en suspens.*

**Ligue de l'Enseignement Val-de-Marne**

Cette vision partagée signale que l'esprit de co-construction d'une communauté éducative qui a émergé pendant la période de réforme est actuellement mis à l'écart au profit de logiques financières et budgétaires.

# Le périscolaire en chiffres

Divers acteurs publics et associatifs ont mené des études en vue d'établir un état des lieux des temps périscolaires dans les territoires. Une première étude à avoir mise en lumière cette question, qui remonte à plus d'une décennie, mais qui reste pertinente, est celle réalisée par l'INSEE intitulée « Le temps périscolaire et les contraintes professionnelles des parents ». Cette étude souligne l'importance du temps périscolaire dans la conciliation de la vie professionnelle et familiale, révélant que près d'un tiers des élèves des écoles maternelles et primaires ne rentrent pas directement chez eux après l'école, et que 60 % d'entre eux déjeunent à la cantine. L'étude indique également qu'en région francilienne, plus d'un tiers des enfants ne passent pas de temps avec leurs parents le mercredi. Les données de l'étude mettent en évidence également que les enfants issus de familles monoparentales sont plus susceptibles de fréquenter les centres de loisirs sur les temps périscolaires, soulignant ainsi le rôle social de ce dispositif. Par ailleurs, les résultats du baromètre de satisfaction sur les activités périscolaires et extrascolaires réalisé par la Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf) en 2021 complètent ces données, indiquant que 88 % des familles font appel aux centres de loisirs périscolaires le soir en raison de difficultés d'organisation liées à leur activité professionnelle.

Le rôle essentiel du temps périscolaire dans la vie quotidienne des enfants et des parents, ainsi que la réforme des rythmes éducatifs de 2013, ont entraîné une forte augmentation de l'activité des centres de loisirs des temps périscolaires. À cet égard, une publication de l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP) réalisée en 2018 indique que près de 2,6 millions de places ont été ouvertes aux enfants de moins de 12 ans sur les temps périscolaires au cours de l'année scolaire 2015-2016. La même année, près de 97 % des élèves de la région étaient scolarisés dans une commune disposant d'un centre de loisirs agissant sur les temps périscolaires.

En ce qui concerne les caractéristiques de ce secteur, l'Observatoire des accueils de loisirs éducatifs des Francas a mené en 2022 une enquête auprès de plus de 300 accueils de loisirs pratiquant des activités périscolaires. Cette enquête permet de rendre compte de la grande hétérogénéité des modalités d'organisation des temps périscolaires sur les territoires. Concernant les dispositifs introduits à la suite de la réforme, l'enquête montre que si 90 % des centres de loisirs sont concernés par un PEDT, 55 % des participants constatent l'absence de projets construits et mis en œuvre avec l'école. Ceci témoigne de la séparation entre ces deux espaces qui devraient mieux articuler leurs missions pour répondre aux objectifs éducatifs fixés par les territoires.

Enfin, malgré la croissance de l'activité périscolaire, les difficultés à recruter des professionnels de l'animation pour mener ces activités sont alarmantes. À ce titre, Hexopée, en partenariat avec les Fonds de Coopération de la Jeunesse et de l'éducation populaire (FONJEP), a réalisé une enquête nationale sur les difficultés de recrutement dans l'éducation populaire en 2022. Les résultats de cette enquête indiquent que plus des trois quarts des structures sont confrontées à des difficultés de recrutement et 61% d'entre elles considèrent que leurs difficultés de recrutement se sont accrues par rapport à 2021. Par ailleurs, plus de la moitié des structures déclarent que ces difficultés ont impacté le maintien de leurs activités de façons diverses.

À cette crise structurelle du secteur de l'animation s'ajoutent les impacts de la crise sanitaire qui pèsent encore sur les structures et l'évolution récente du scénario économique national, marqué par l'inflation. Ces enjeux seront approfondis dans la suite de cette fiche de synthèse.

# Enjeux de l'activité des centres de loisirs des temps périscolaire

## La pénurie des métiers de l'animation

La problématique de la crise de l'animation est centrale dans le débat sur les temps périscolaires, touchant à la fois les associations et les collectivités qui n'ont pas réussi à pourvoir les postes vacants ces dernières années. Cette question a été fortement médiatisée en 2022, notamment avec la publication de deux rapports commandés par l'État, l'un sur les formations BAFA et BAFD, l'autre spécifiquement sur l'état des lieux du secteur périscolaire, intitulé «État des lieux des métiers de l'animation dans le secteur périscolaire et enjeux en matière de continuité éducative». Ce dernier rapport met en lumière des constats alarmants sur la situation des métiers de l'animation.

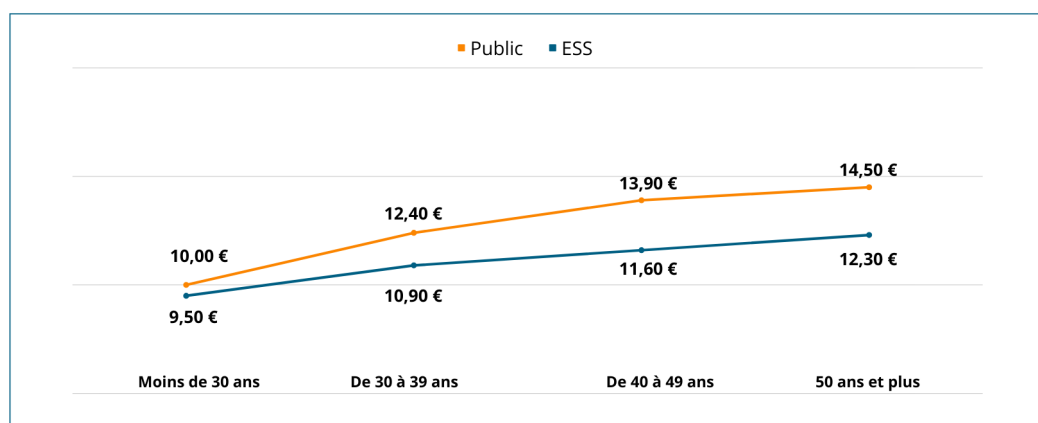
Le rapport du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse révèle un manque de stabilité et de lisibilité des politiques publiques en matière des activités périscolaires, entraînant des difficultés de recrutement, de qualification et de reconnaissance des professionnel.le.s de l'animation. Il souligne également la faible qualité des emplois dans le domaine et ses conséquences en termes de professionnalisation des animateur.ice.s. En ce qui concerne la continuité éducative, le rapport indique qu'il existe actuellement plus une cohabitation, voire une opposition, entre les acteurs scolaires et périscolaires qu'une nécessaire coopération.

Cependant, parler d'une «crise» de l'animation est une simplification. L'idée de «crise» renvoie à un état spécifique dans le temps, qui se manifeste de manière soudaine, alors que les difficultés de recrutement dans le secteur sont présentes depuis longtemps, avec des causes structurelles dénoncées depuis longue date par les associations et

organisations professionnelles. Toutefois, ces difficultés se sont considérablement aggravées depuis la crise sanitaire. La pandémie a entraîné un épuisement des personnels, qui ont dû s'adapter en permanence aux nouveaux protocoles sanitaires, ainsi qu'une diminution du nombre de personnes formées aux brevets mobilisés dans l'animation. Dans ce contexte, une première grève nationale des personnels d'animation a eu lieu en novembre 2021. Les manifestations comme celle-ci se sont multipliées depuis afin d'attirer l'attention de l'opinion publique sur l'état de la situation actuelle.

Le secteur de l'animation est actuellement confronté à de nombreux défis structurels qui ont contribué à sa précarisation. En particulier, la qualité des emplois est un facteur clé dans l'état actuel du secteur. Les professionnel.le.s de l'animation sont souvent soumis à des horaires de travail très réduits et fragmentés, ce qui conduit à des salaires extrêmement bas. Selon le rapport du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, un.e animateur.ice à temps plein ne gagne en moyenne que 1 435 euros brut par mois pour 151,67 heures de travail, tandis qu'un.e animateur.ice à temps partiel de 20 heures ne gagne que 820 euros brut par mois. Cette faible rémunération est due non seulement au nombre d'heures travaillées, mais aussi à la concurrence entre les organisateurs pour obtenir des financements publics. En outre, les horaires fractionnés empêchent souvent les professionnel.le.s de compléter leurs revenus par d'autres activités, créant ainsi un cercle vicieux de précarité qui perdure tout au long de leur carrière.

Graphique 1 : Évolution du salaire net horaire médian des animateur.ice.s socioculturels et de loisirs par âge selon le type de structure en Île-de-France

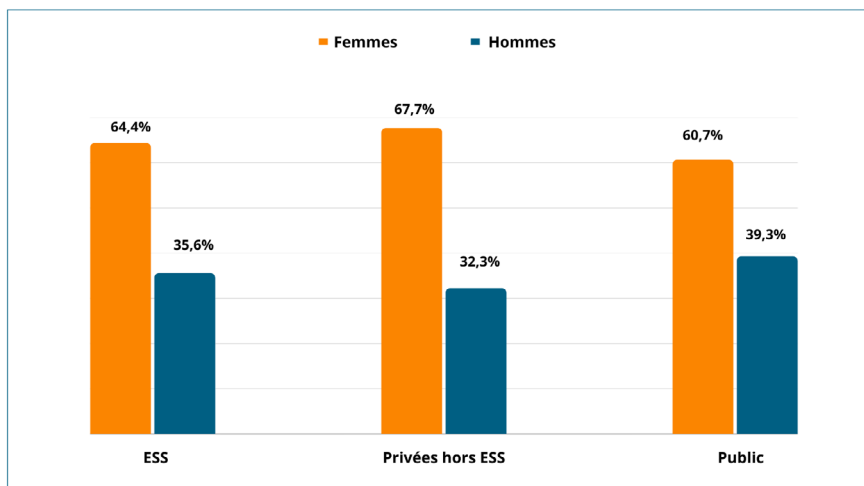


Source : Observatoire de l'économie sociale et solidaire d'Île-de-France d'après les données DSN - INSEE 2019

L'instabilité de l'emploi est un autre facteur clé dans la précarité dans le secteur de l'animation. La plupart des animateur.ice.s sont embauchés en contrat à durée déterminée (CDD), ce qui crée une incertitude permanente quant à leur avenir professionnel. Cette instabilité est souvent liée à des formes de contractualisation courtes avec les collectivités locales. Par ailleurs, les animateur.ice.s peuvent avoir des employeurs différents, chacun ayant une vision différente de leur mission et du projet éducatif à mettre en œuvre, ce qui crée une confusion supplémentaire pour les professionnel.le.s.

Il convient de noter également que ce métier est fortement féminisé.

## Graphique 2 : Répartition des animateur.ice.s socioculturels et de loisirs par genre selon le type de structure en Île-de-France



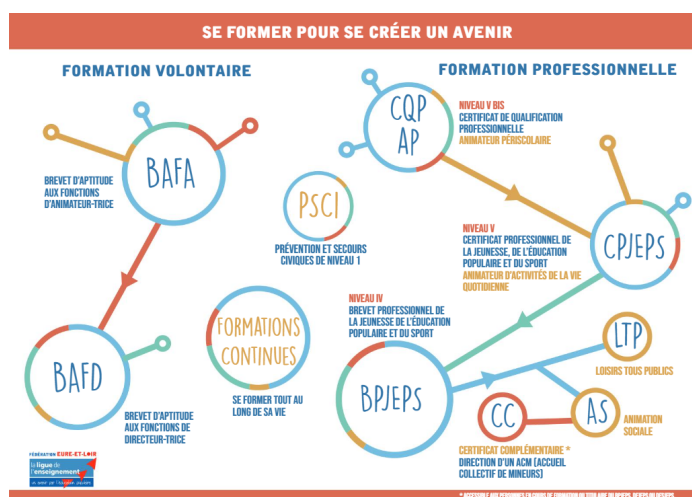
Source : Observatoire de l'économie sociale et solidaire d'Île-de-France d'après les données DSN - INSEE 2019

La professionnalisation insuffisante des professionnel.le.s de l'animation est également un facteur important de la précarité de leur travail. Bien qu'il existe de nombreuses formations possibles, elles sont souvent peu accessibles et leur financement est souvent laissé à la charge des collectivités locales ou des professionnel.le.s eux-mêmes.

Cette situation crée des obstacles à la progression professionnelle et à l'amélioration des compétences, renforçant ainsi la précarité des emplois dans le secteur. Dans ce cadre, certains mécanismes peuvent être mobilisés tels que l'action de formation en situation de travail, les contrats d'apprentissage et de professionnalisation, entre autres.

## Les diplômes de la filière de l'animation

Différents diplômes concernent les métiers de l'animation et de direction de centres de loisirs.



Source : Ligue de l'enseignement Eure-et-Loir, se former pour se créer un avenir

## 1. Les diplômes non professionnels

**BAFA** : Le brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur permet d'encadrer occasionnellement des enfants et des adolescents dans les accueils collectifs de mineurs.

**BAFD** : Le brevet d'aptitude aux fonctions de directeur permet d'exercer la fonction de direction d'un accueil collectif de mineurs en tant que bénévole ou salarié.e.

## 2. Les diplômes professionnels

**Certification de Qualification Professionnelle Animateur périscolaire** : Ce diplôme de niveau 3 de la branche ECLAT est un outil de valorisation, de qualification des acteurs et de leur reconnaissance dans un parcours professionnel. Il permet d'acquérir les compétences nécessaires pour encadrer les activités périscolaires.

**Bac pro Animation-enfance et personnes âgées (AEPA)** : En formation initiale, ce baccalauréat professionnel permet d'acquérir les compétences nécessaires pour concevoir et réaliser des activités de nature variée auprès de jeunes publics ou de personnes âgées en perte d'autonomie. Son objectif initial est l'insertion professionnelle, permettant l'évolution dans la filière par les diplômes BP JEPS et DE JEPS ou par des études supérieures.

**CPJEPS** : Le Certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport est destiné aux animateur.ice.s pour l'encadrement des activités et de la vie quotidienne. Il s'agit d'un diplôme d'Etat de niveau 3 qui permet une professionnalisation dans le secteur pour des personnes sans aucune certification professionnelle. Il peut également être obtenu par la VAE. La formation est organisée en alternance, ce qui permet d'acquérir de l'expérience sur le terrain, et de nombreux dispositifs permettent son financement.

**BPJEPS** : Le Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport est dédié à la formation des directeur.ice.s d'accueils collectifs de mineurs. Ce diplôme de niveau 4 présente les mêmes conditions que le CP JEPS, à savoir la possibilité de l'obtenir par VAE et la formation en alternance, qui peut se faire en formation initiale ou continue.

**DEJEPS** : Le Diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport permet, entre autres, d'accéder à des postes de coordinateur.ice en charge de structure. Il s'agit d'un diplôme de niveau 5 délivré par le directeur régional de la jeunesse et des sports. Il peut également être délivré par la VAE et sa préparation se fait en alternance.

**DESJEPS** : Le Diplôme d'Etat supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport permet d'accéder à différents métiers, dont celui d'animateur socioculturel. Diplôme de niveau 6, ses conditions de formation sont les mêmes que celles du DE JEPS.

## 3. Formation continue

Uniformation et la Branche ECLAT proposent un large éventail de formations continues sur des sujets qui font sens et qui peuvent contribuer au maintien dans l'emploi des animateur.ice.s, à leur qualification, à leur évolution professionnelle et à leur reconnaissance. Ces formations sont financées par la Branche. Le catalogue des formations 2023 est disponible sur le site de la branche eclat.

Source : <https://branche-eclat.org/wp-content/uploads/2022/11/OffreEclat2023.pdf>

Un autre aspect de la précarité des métiers de l'animation est le manque de visibilité et de lisibilité du secteur. Dans le cadre de leurs activités, les animateur.ice.s sont rarement reconnus pour leur rôle éducatif. Ce phénomène est vrai aussi bien pour les parents, qui s'intéressent généralement peu aux activités périscolaires, que pour les enseignants. Dans ces conditions, la mission de continuité éducative ne peut être assurée, car la coordination et la coopération entre les acteurs impliqués sont insuffisantes. Cela peut conduire à une perte du sens du travail pour les professionnel.le.s de l'animation.

Le manque d'espaces adéquats pour la réalisation des activités des animateur.ice.s constitue un autre volet de la dévalorisation de leur métier. Les activités se déroulant majoritairement dans les écoles, les acteurs des centres de loisirs des temps périscolaires rencontrent des difficultés à adapter ces espaces aux activités proposées, ainsi qu'à stocker le matériel nécessaire. Par ailleurs, la situation est compliquée par le fait que les salles utilisées pour les ateliers sont occupées avant et après ces derniers, ce qui rend délicates à la fois l'installation et le rangement des espaces. Ces tâches sont souvent effectuées en même temps que l'arrivée et le départ des enfants, ajoutant ainsi une contrainte supplémentaire aux animateur.ice.s.

Cette situation souligne l'insuffisance de moyens et de ressources alloués au secteur de l'animation, ainsi que l'absence de considération pour les besoins et les spécificités de ce type d'activités. En conséquence, les animateur.ice.s sont contraints de travailler dans des conditions inadaptées, ce qui peut affecter la qualité de leur travail et leur motivation.

## La parole aux structures

*« Les difficultés de recrutement dans le secteur de l'animation ont évolué ces dernières années. Auparavant, il s'agissait d'un problème cyclique qui se posait principalement en début d'année scolaire, compliquant la constitution des équipes, mais qui trouvait généralement une solution en octobre ou novembre. Toutefois, actuellement, cette difficulté est devenue permanente tout au long de l'année. »*

**Ligue de l'Enseignement Val-de-Marne**

*« La tension est particulièrement forte lors de la période périscolaire, c'est-à-dire les jours où les enfants vont à l'école et le mercredi. Pendant ces moments la contribution éducative de ces temps n'est pas toujours suffisamment reconnue, ce qui entraîne une dévalorisation à la fois humaine et financière des acteurs périscolaires. Les conditions de travail dans ces périodes sont également particulièrement difficiles, ce qui peut rendre les postes peu attrayants pour les personnes intéressées par des carrières dans ce domaine. »*

**Les Francas**

*« La crise sanitaire a eu un impact significatif sur notre relation au travail et a contribué à accélérer la remise en question des choix professionnels que nous faisons. Cette tendance s'est également reflétée dans le domaine de l'animation, où les professionnels ont été confrontés à des défis supplémentaires liés à la pandémie et à ses conséquences sur l'organisation des activités. »*

**Léo Lagrange**

*« La problématique de recrutement touche beaucoup de secteurs, et les structures d'animation tout particulièrement. Le métier d'animateur offre une souplesse d'organisation, mais trop précaire. Peu de contrats stables, une rémunération souvent insuffisante, et une reconnaissance trop faible dans l'environnement de l'école, exclusivement tourné vers le scolaire... Ces éléments tendent à faire penser que les conditions de travail des animateurs périscolaires en école ne sont pas suffisamment attrayantes (et encore moins si l'animateur est extérieur à l'école comme c'est le cas pour les structures intervenantes). On peut également ajouter à cela la crise sanitaire et les confinements multiples, qui ont très clairement modifié le rapport des jeunes au monde du travail. »*

**Les Petits Débrouillards IDF**

En somme, la combinaison de ces facteurs structurels a conduit à une situation difficile pour le secteur de l'animation en matière de recrutement. Les emplois précaires, l'instabilité de l'emploi, la professionnalisation insuffisante des professionnel.le.s, le manque de reconnaissance sociale et de visibilité, ainsi que le manque d'espaces adéquats pour la réalisation de leurs activités sont autant de défis qui doivent être relevés. La question du recrutement cristallise ainsi plusieurs difficultés rencontrées par le secteur.

# Impact de l'inflation sur les associations et les collectivités

Le rapport de l'Inspection Générale de l'Education Nationale, du Sport et de la Recherche pour le Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports de 2021 met en lumière dans son deuxième chapitre les enjeux des modèles économiques des activités périscolaires en France.

D'abord, le rapport indique que le budget consacré à ces activités est flou et varie considérablement selon les territoires, ce qui nuit à leur développement. Pour y remédier, l'Inspection générale recommande une étude économique approfondie pour connaître l'implication financière réelle des collectivités locales dans le développement des activités périscolaires.

En dépit du manque de données économiques précises, il est manifeste que les communes et les familles supportent majoritairement le financement de cette activité. Le financement de l'État reste marginal et ne constitue qu'une incitation plutôt qu'un réel soutien aux communes. Cette situation renforce les inégalités territoriales, car les investissements dans ces activités sont donc très variables en fonction des moyens économiques des communes et du revenu moyen des familles.

La situation économique actuelle, marquée par l'inflation et la hausse des prix de l'énergie, a un impact fort sur l'ensemble de la population et les collectivités. En ce qui concerne les centres de loisirs agissant durant les temps périscolaires, la pause méridienne est la plus touchée, compte tenu de l'augmentation des prix des denrées alimentaires. Dans la plupart des cas, les familles doivent supporter cette

augmentation des coûts, ce qui alourdit le poids de l'inflation sur l'ensemble de leur budget. Cette situation est d'autant plus préoccupante que la pause méridienne est un moment éducatif important pour les enfants, où il est essentiel de proposer un repas complet et de qualité. En effet, il peut s'agir du seul repas de qualité de la journée pour certains enfants.

Dans cette lignée, les centres de loisirs associatifs proposant des activités périscolaires rencontrent des difficultés particulières, notamment liées à l'augmentation des salaires des animateur.ice.s, en réponse à l'inflation. Ces structures, dont l'activité repose presque entièrement sur la masse salariale, sont fortement affectées par toute évolution de celle-ci. A l'instar des communes, les associations voient également leurs frais de fonctionnement augmenter dans leur ensemble. Cette situation s'ajoute à une succession de scénarios qui ont conduit à des pertes financières importantes pour les centres de loisirs associatifs œuvrant dans le périscolaire, dont notamment les changements en termes d'organisation des temps périscolaires et la crise sanitaire.

Dans ce contexte, la relation contractuelle avec les communes et la nature de cette relation sont des éléments essentiels pour assurer une certaine sécurité économique aux structures.

## Les types de contrats

Les clauses de révision dans les contrats sont extrêmement nécessaires pour faire face à l'augmentation des salaires et des frais généraux, cependant elles ne sont pas toujours prévues, ce qui peut conduire à une plus grande précarité des professionnel.le.s ou à une baisse de la qualité des activités. Au contraire, certains contrats imposent des pénalités aux associations prestataires sans tenir compte de leurs frais fixes, ce qui aggrave leur situation économique.

La décision des collectivités territoriales de confier la gestion des temps périscolaires à des centres de loisir associatifs découle souvent d'un choix politique qui reconnaît la valeur ajoutée et la dynamique que ces structures peuvent apporter à l'activité. Lorsqu'une collectivité opte pour le modèle associatif, quatre principaux types de contrats peuvent être identifiés.

### Les 4 types de contrats

#### **La convention de partenariat ou d'objectifs et de moyens**

Généralement pluriannuelle, cette forme de contrat peut être accompagnée d'une subvention et, dans certains cas, d'une mise à disposition du personnel de la collectivité. Bien que souple, ce type de contrat peut parfois être moins sécurisant que d'autres en raison de l'incertitude potentielle liée au versement des subventions.

#### **La délégation de service public**

Ce type de contrat est généralement conclu pour une durée déterminée et peut inclure d'autres services en plus des activités périscolaires. La collectivité reste responsable de la définition des objectifs et des moyens à mettre en œuvre, mais le centre de loisirs associatif est chargé de l'exploitation et de la gestion quotidienne des services.

#### **Le marché public**

Il assure une stabilité à moyen terme. Il comprend une clause de révision et prévoit la reprise du personnel en cas de cessation de l'activité.

#### **Le contrat de service d'intérêt économique général (SIEG)**

C'est une forme spécifique de contrat qui vise à assurer la prestation de services essentiels à la population tout en garantissant l'équilibre économique. Dans le contexte des temps périscolaires, il s'agit de contrats qui reconnaissent le caractère d'intérêt général de ces services et qui prévoient des obligations précises en termes de qualité, d'accessibilité et de continuité du service. Ce type de contrat garantit la transparence et la sécurité pour le prestataire.

Il est important de noter que la capacité des structures à s'adapter à cette situation économique est très variable, en fonction de leur taille, de leur structuration et de leur appartenance ou non à des réseaux fédératifs.

L'activité assurée par ces structures revêt une importance cruciale, d'autant plus qu'elle s'adresse à un public délicat, celui des enfants. Les activités périscolaires ne peuvent donc pas être sujettes à des ajustements constants en fonction du contexte. Il est impératif que ces activités bénéficient d'un financement adéquat, en accord avec leurs besoins et leurs enjeux.

# Propositions des structures de l'ESS pour répondre aux problématiques actuelles

Bien que les centres de loisirs associatifs opérant dans le secteur périscolaire soient confrontés aux mêmes difficultés que les communes, leur expertise sur le terrain leur permet de proposer diverses actions visant à relever les défis actuels, notamment en ce qui concerne le recrutement de professionnel.le.s de l'animation.

## 1. Renforcer la visibilité des métiers de l'animation

La pénurie de professionnel.le.s dans le domaine de l'animation est attribuée aux conditions de travail, telles que mentionnées précédemment. Cependant, la reconnaissance non-monétaire de cette profession joue également un rôle crucial pour valoriser ce métier. Dans cette optique, les structures interrogées recommandent la mise en œuvre de diverses actions visant à améliorer la communication sur les activités menées dans les centres de loisirs. Elles suggèrent également une participation accrue des parents, notamment par le biais des associations de parents d'élèves. La sensibilisation revêt aussi une grande importance, qu'il s'agisse de produire des documents informatifs sur le sujet ou d'établir un label reconnaissant la dimension éducative des centres de loisirs.

*« La communication joue un rôle primordial dans ce domaine. Nous devons informer la collectivité des actions que nous menons et communiquer auprès de la population sur notre partenariat et les services que notre structure propose. Nous pouvons le faire en utilisant divers moyens tels que les journaux, les publications municipales, les sites web de la ville, les réseaux sociaux, etc. »*

*« En impliquant les associations de parents d'élèves, nous cherchons à mobiliser les parents dans nos activités périscolaires. Par exemple, dans une ville, nous avons mis en place une initiative de petits concerts en fin de journée, permettant ainsi aux parents de prolonger leur présence, d'échanger et de participer à l'activité. »*

**Ligue de l'enseignement du Val-de-Marne**

*« Nous entreprenons une réflexion approfondie sur les centres de loisirs et nous ambitionnons de mettre en place prochainement un label appelé 'centre de loisirs éducatifs'. Ce changement de nom n'est pas simplement symbolique, il marque une nouvelle approche intégrant plusieurs missions essentielles sur les territoires : une mission d'orientation, la manière dont nous agissons en partenariat avec le territoire, une mission de participation pour les enfants, etc.*

*En plus de la création du label, nous nous engageons dans une démarche de création de documentation et de formation progressive des acteurs. »*

**Les Francas**

*« Nous réfléchissons à différentes actions, notamment en matière de communication. Actuellement, nous produisons des capsules vidéo ludiques à destination des enseignants, du grand public et des jeunes intéressés par une carrière d'animateur dans les loisirs périscolaires. Nous organisons également régulièrement des comités d'usagers, qui sont des réunions avec les parents, auxquelles sont invités les enseignants, les représentants des parents et les collectivités. Enfin, nous nous efforçons de participer aux conseils d'école afin de mieux faire connaître le travail de notre association et l'engagement concret de toute notre équipe éducative. »*

**Léo Lagrange**

## 2. Former les animateur.ice.s

Une autre question primordiale liée à la pénurie de professionnel.le.s concerne la formation et l'attractivité de la filière. Les acteurs interrogés offrent dans certains cas des formations BAFA et BAFD, tout en proposant des actions de formations continues sur des thématiques spécifiques. Les formations professionnelles CQP périscolaire, AEPa, CP JEPS et DE JEPS doivent être mobilisées davantage pour améliorer la professionnalisation, la reconnaissance et l'attractivité des métiers de la filière. La Branche ECLAT joue un rôle essentiel dans la promotion de la professionnalisation des animateur.ice.s et directeur.ice.s du périscolaire.

« Toutes les personnes qui rejoignent notre association, quelles que soient leurs fonctions, bénéficient d'une formation initiale à l'animation. Cette formation, gratuite et ouverte à tous, constitue une porte d'entrée au sein de l'association et garantit que chaque personne est formée aux principes de base de l'animation scientifique. Par ailleurs, nous proposons régulièrement des formations continues, sur les diverses thématiques abordées en atelier. »

**Les Petits Débrouillards**

« Au sein de Léo Lagrange, nous attachons une grande importance à la formation de nos salarié.e.s, ce qui nous permet de pérenniser leur engagement au sein de l'association. Nous disposons d'un organisme de formation agréé pour les diplômes BAFA et BAFD, ainsi que d'un plan de formation régional et national. Cela permet à tous nos salarié.e.s de se former de manière spécifique aux programmes d'animation, au projet pédagogique, aux outils développés par Léo Lagrange, ainsi qu'aux outils pédagogiques spécifiques aux activités périscolaires et de loisirs. De plus, nos salarié.e.s ont également la possibilité de bénéficier chaque année d'une formation visant à développer leurs compétences, s'ils le souhaitent. »

**Léo Lagrange**

### 3. Établir une communauté éducative

La création d'une communauté éducative constitue un enjeu essentiel pour la reconnaissance des acteurs du périscolaire en tant qu'acteurs éducatifs, ainsi que pour l'amélioration des projets éducatifs territoriaux. Il s'agit de mettre en dialogue les différents acteurs du territoire afin de mieux identifier et répondre aux besoins des enfants. Dans ce contexte, les associations peuvent accompagner les collectivités dans la construction de leurs projets éducatifs et dans la mise en place d'une dynamique de rencontres favorisant le dialogue entre les différents acteurs.

« Notre fédération s'investit considérablement dans les projets éducatifs territoriaux des communes. Actuellement, nous assurons le suivi du projet éducatif de 18 communes en organisant des réunions qui réunissent les parents, les enseignants, les animateurs et la municipalité. Ces comités de pilotage se tiennent environ deux à trois fois par an. »

**Ligue de l'enseignement Essonne**

« Dans la mesure du possible, Léo Lagrange s'efforce de tenir des réunions et des comités de pilotage visant à présenter aux collectivités un projet éducatif répondant aux besoins du territoire, des enfants et de leurs parents. Cette adaptation débute dès le départ, lorsque la structure répond à une demande publique. Un cahier des charges est établi, et une étude du territoire est réalisée afin de connaître les besoins de la population, d'évaluer les actions précédentes et d'identifier les leviers qui peuvent apporter une plus-value à l'action éducative de notre fédération. Une fois sélectionnée, notre structure travaille en collaboration et en concertation avec la communauté et les usagers. »

**Léo Lagrange**

« Notre fédération a entrepris une mission en 2022 concernant l'urgence de la mise en place des Projets Éducatifs Territoriaux (PEdT) dans les collectivités. Dans ce contexte, l'association a réalisé un travail d'accompagnement, prenant en compte les prérogatives et les difficultés du terrain liées à cette mise en place rapide. Notre plan d'accompagnement comprend une série d'ateliers thématiques, tels que l'accueil des enfants handicapés dans la ville, les problèmes rencontrés par les services, le recrutement, le temps du midi, etc. Notre structure pilote ces moments d'échange et de partage entre les différents acteurs. »

**Ligue de l'enseignement Hauts-de-Seine**

En somme, il est indéniable que les structures associatives jouent un rôle crucial en mettant en lumière les problèmes du secteur et en proposant des solutions concrètes. Bien que de nombreuses difficultés des centres de loisirs des temps périscolaires nécessitent des politiques publiques nationales adéquates pour être résolues, le partenariat entre les collectivités et les associations offre une opportunité de gestion de ces enjeux grâce au savoir-faire des associations d'éducation populaire. Il est donc impératif de reconnaître et de soutenir ces acteurs clés, car ils sont en première ligne pour répondre aux défis éducatifs et contribuer à la construction d'une société épanouissante pour les enfants.

# Conclusion

---

Le temps périscolaire est un levier essentiel pour l'épanouissement harmonieux des enfants, la conciliation vie professionnelle-vie privée des familles et le développement global du territoire.

Les activités des centres de loisirs des temps périscolaires revêtent également un rôle essentiel en matière de complémentarité éducative avec le milieu scolaire. Elles permettent l'inclusion de tous les enfants, y compris ceux qui rencontrent des difficultés scolaires, en adoptant une approche pédagogique active qui favorise leur participation, leur épanouissement personnel et leur réintégration dans le processus éducatif.

Les associations d'éducation populaire possèdent une expertise et une expérience inestimables dans le domaine périscolaire, forgées au fil des années. Elles se distinguent par leur capacité à apporter une dimension créative, innovante et adaptée à chaque territoire, en formant des animateur.rice.s compétent.e.s et en proposant des projets éducatifs enrichissants.

Il est urgent de remédier à la non-reconnaissance de ce secteur éducatif et à la précarité des conditions de travail qui en découlent pour les professionnel.le.s de l'animation. Cette situation persistante, combinée à une série d'événements récents et à la crise sanitaire, a engendré une véritable pénurie de recrutement dans le secteur.

Afin de surmonter ces défis, il est essentiel que les pouvoirs publics accordent une attention particulière aux acteurs agissant dans le secteur et leur allouent les ressources nécessaires pour mener à bien leurs missions éducatives. L'investissement dans le périscolaire et le renforcement des partenariats entre les collectivités et les associations permettront de mieux répondre à ces enjeux et de garantir des temps périscolaires de qualité.

## Méthodologie

L'objectif de cette étude est de comprendre la plus-value des associations du secteur périscolaire pour les collectivités et les usager.e.s, ainsi que d'identifier les enjeux auxquels elles font face actuellement dans le développement et la pérennisation de leurs activités.

Menée entre janvier 2023 et juin 2023, cette étude a suivi une méthodologie basée sur une revue de la littérature et sur des données qualitatives recueillies au moyen d'entretiens semi-directifs auprès de structures organisatrices d'activités périscolaires.

Les structures interrogées ont été sélectionnées en fonction de leur statut et de leurs actions, afin de mettre en évidence la diversité des situations et des actions entreprises.

La CRESS et la Ligue de l'enseignement du Val-d'Oise tiennent à remercier tous les acteur.rice.s qui se sont investi.e.s dans cette étude : Anne Olliver, Anne-Claire Devoge, Cécile Sajas, Marie Stutz, Michaël Ramalhosa, Pascal Gouzenes, Pierre Bernadet, Samuel Kaufmann, Sandra Fergani, Sarah Garrido, Vincent Guillemain.

L'analyse étant basée sur un nombre limité d'acteurs, sa généralisation doit être prise avec précaution.

## Présentation

### CRESS Île-de-France

La Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire d'Île-de-France (CRESS Île-de-France) est l'organisme qui promeut et représente l'ESS au niveau régional. Elle est le porte-parole des entreprises sociales et solidaires auprès des pouvoirs publics, des institutions et du grand public. Elle soutient le développement et l'entretien des structures et œuvre à la formation des cadres et des employés du secteur. Pour en savoir plus sur la CRESS et ses activités

[www.cressidf.org](http://www.cressidf.org)

### Ligue de l'Enseignement du Val-d'Oise

La Ligue de l'enseignement du Val d'Oise est à la fois une fédération d'associations laïques, un mouvement d'éducation populaire qui souhaite influencer sur le développement de la société et une entreprise d'économie sociale non lucrative agissant dans les champs de l'éducation et de l'animation socioculturelle. Elle fédère plus de 200 associations locales dans le Val d'Oise, dont 90 agissent dans les écoles primaires et visent à développer des projets associatifs sportifs et culturels pour renforcer et compléter l'action éducative de l'école publique dans ces domaines. Elle forme et accompagne le parcours professionnel des animateurs, notamment avec la formation BAFA et BAFD. La fédération accompagne et renforce l'éducation nationale dans sa mission éducative en formant les élèves des collèges et des lycées à la citoyenneté et en participant à la mise en place de dispositifs éducatifs pour lutter contre l'échec scolaire

<https://www.ligue95.com/>



**cress**

Chambre Régionale  
de l'Économie Sociale  
et Solidaire Ile-de-France

**LA LIGUE DE  
L'ENSEIGNEMENT  
FÉDÉRATION DU VAL D'OISE**

[www.cressidf.org](http://www.cressidf.org)  
[contact@cressidf.org](mailto:contact@cressidf.org)

[www.ligue95.com](http://www.ligue95.com)



Document financé par



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

 **Région  
île de France**